

Villeparisis : malgré la crise, la Biscuiterie Astruc donne sa chance aux travailleurs handicapés

La Biscuiterie Astruc a recruté temporairement une douzaine de travailleurs en situation de handicap pour absorber le pic de commandes des fêtes de fin d'année et envisage d'en embaucher plusieurs en CDI.



Villeparisis, le 12 janvier 2021. « Dès que l'on parle de notre handicap, on sent de la frilosité », se désole Ahcene (à droite), actuellement en CDD à la Biscuiterie Astruc. LP/Hendrik Delaire

« Malgré la crise, nous n'avons pas hésité à recruter des travailleurs handicapés car c'est une population encore plus fragile en ce moment. » En dépit des difficultés économiques consécutives à la crise sanitaire, Christian Astruc a tenu à embaucher en CDD douze travailleurs en situation de handicap.

Si le dirigeant de la Biscuiterie Astruc, basée depuis 1991 à Villeparisis (Seine-et-Marne), a recruté ces travailleurs pour absorber le pic de commandes des fêtes de fin d'année, leur contrat d'une durée de trois mois court jusqu'à mi-février. Le fruit d'un travail mené en partenariat avec le groupe de recrutement et d'intérim Synergie.

Une chaîne de conditionnement spécifique

« La Biscuiterie Astruc est un client de longue date qui faisait appel à nous pour recruter des intérimaires pour faire face au pic d'activités. Mais cette année, nous avons eu l'idée de faire autrement en lui proposant d'intégrer des travailleurs handicapés ayant des pathologies moins lourdes que des travailleurs venant d'un



[Visualiser l'article](#)

Etablissement et service d'aide par le travail (Esat) », relate Sonia Mouihi, responsable projets de la Mission Handicap pour Synergie mais aussi responsable opérationnelle pour les régions Ile-de-France et Centre-Est.

« Chaque année à cette période, nous recrutons entre 40 et 50 intérimaires pour faire face à l'augmentation. Mais cette année, les besoins étaient moindres et nous avons fait appel à une vingtaine de renforts dont une douzaine de travailleurs handicapés. Ils travaillent à la manutention, la préparation de commande ou à l'emballage. Nous avons aménagé une chaîne de conditionnement spécifique pour eux. Ils sont très motivés, ce qui leur permet de compenser leur handicap et cela permet à mes salariés valides de se rendre compte de l'intégration du handicap », renchérit Christian Astruc, dont la société fondée en 1927 souffre aussi de la crise économique.

Astruc produit et vend chaque année 1300 tonnes de biscuits. Mais pas en 2020. « Nous fournissons principalement les rayons boulangerie des grandes surfaces ainsi que la restauration collective en entreprise. Nous fonctionnons à flux tendu en fonction des commandes et sommes donc bien plus touchés que les biscuitiers de longue consommation. Le chiffre d'affaires a chuté de 50 % lors du premier confinement et a baissé de 16 % sur l'année 2020 », précise Christian Astruc.

Des aides pour inciter les entreprises à intégrer les travailleurs handicapés

« La nouvelle loi handicap prévoit une prime de 4000 euros pour une embauche de CDI et 1000 euros par personne recrutée pour un CDD de trois mois, ce qui doit aider les TPE et les PME touchées de plein fouet par la crise à intégrer des travailleurs handicapés. Le gouvernement prévoit d'étendre ces primes de février jusqu'en juin », explique Sonia Mouihi.

S'il reconnaît que ces dispositifs l'ont aidé à sauter le pas, Christian Astruc assure ne pas se faire de l'argent sur le dos des salariés handicapés travaillant dans son entreprise. « Les aides de l'Etat sont utiles mais la cadence à laquelle travaillent nos salariés en situation de handicap est en moyenne trois fois moindre. La mission d'une entreprise n'est pas seulement économique mais elle a aussi un rôle social. Notre objectif est avant tout de pouvoir en intégrer plusieurs en CDI, ce qui pourrait être le cas pour deux ou trois d'entre eux », assure le directeur.

Des salariés reconnaissants en cette période de crise

Une chance que les salariés concernés ont saisi sans hésiter, comme Ahcene, qui souffre d'une névralgie cervico-brachiale. « Dès que j'ai reçu le coup de fil, j'ai sauté sur l'occasion. J'étais au chômage depuis mon licenciement économique comme chef d'équipe de nettoyage en 2016. Dès que l'on parle de notre handicap, on sent de la frilosité. Je remercie donc Monsieur Astruc de m'avoir donné ma chance », s'enthousiasme cet habitant de Bondy (Seine-Saint-Denis), âgé de 53 ans, qui empaquette les biscuits dans des boîtes sur la chaîne. « J'ai besoin de me sentir utile. La cadence est parfois difficile à suivre mais cela s'est bien passé pendant les fêtes et je souhaite pouvoir continuer à travailler ici. »

Un espoir et un optimisme partagé par Julien, un habitant de Meaux âgé de 28 ans souffrant d'un loupus. « J'étais surpris de trouver un job en cette période, c'est une chance inespérée car j'étais sans travail depuis le début de l'année 2020 et la perte de mon emploi au tri postal en partie en raison du Covid-19. C'est déjà difficile de trouver du travail en cette période mais lorsqu'on souffre de handicap, on sent que les employeurs ne portent pas le même regard sur nous. C'est une activité adéquate pour mon handicap car elle me permet de solliciter mes articulations et mes membres », confie le jeune homme qui espère décrocher un CDI à l'issue de son contrat.

Les sourds et malentendants pâtissent de la crise



[Visualiser l'article](#)

Si la Biscuiterie Astruc joue le jeu et tente d'intégrer au maximum ces travailleurs malgré la crise, de nombreuses entreprises ne remplissent pas leurs obligations en termes d'embauche de salariés en situation de handicap.

« Le taux de chômage des travailleurs handicapés a certes diminué d'un point entre 2018 et 2019 en passant de 17 % à 16 %, d'après les chiffres communiqués par le gouvernement en mars 2020 », nuance Sonia Mouihi. « Cependant, il reste deux fois plus élevé que celui de la population active en général, même si avec une baisse de 3,9 % il a davantage diminué que celui de l'ensemble de la population, qui a baissé de 3,2 %. La loi handicap existe depuis des années mais le taux d'emploi des personnes handicapées reste faible », analyse la responsable de Synergie.

Et la crise financière peut dans certains cas accentuer les réticences des employeurs. « Les personnes sourdes et malentendantes sont particulièrement touchées en cette période. Habituellement les employeurs n'étaient pas frileux pour les embaucher mais avec le Covid-19 ces derniers ne peuvent plus lire sur les lèvres de leurs collègues portant des masques. Il est pourtant possible de mettre un système en place pour y pallier comme l'a fait la Biscuiterie Astruc », constate Sonia Mouihi, qui se satisfait des mesures prises par le gouvernement pour maintenir l'emploi des handicapés.

« Heureusement, la nouvelle loi handicap durcit l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés et le gouvernement n'a pas annoncé d'année blanche sur le sujet malgré la crise. Lors du dernier trimestre 2020 les placements de travailleurs handicapés en entreprise ont connu une légère hausse. »